



# Livret d'accueil

**Hôpital de jour pour enfants**  
**Centre Hospitalier de l'estran**  
**Site d'Avranches**

22 rue du Dr E.Bechet - 02 33 58 18 92  
[hj.enfants.avranches@ch-estran.fr](mailto:hj.enfants.avranches@ch-estran.fr)



# Bienvenue

Madame, Monsieur,

L'état de santé de votre enfant le conduit à être hospitalisé(e) au sein de notre établissement.

L'ensemble du personnel est à votre service pour que son séjour se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Ce livret est destiné à vous apporter informations et conseils afin de faciliter son séjour.

Notre ambition, celle du service public hospitalier, est de mettre à votre disposition en tant qu'usager, une structure de soins accueillante et à votre écoute.

A cet effet, l'ensemble du personnel œuvre pour la qualité et la sécurité des soins qui sont dispensés à votre enfant.

Nous vous remercions de votre confiance.

Le Directeur



# Pôle santé mentale enfants adolescents : une offre de prise en soins pour l'enfant et l'adolescent

## Centre Médico-Psychologique (CMP)

Lieu d'accueil et de soins spécialisés dans les difficultés psychologiques de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence. Une équipe pluri-disciplinaire dispense des soins de

maintien de l'enfant dans un milieu familial et scolaire ordinaire.

L'équipe soignante est composée d'un psychiatre, de psychologues, rééducateurs, infirmiers, éducateurs et puéricultrices...

## L'Hôpital de jour (HDJ)

Assure des soins individualisés et intensifs à des enfants/adolescents souffrant de troubles du développement entravant leur scolarisation et leur socialisation. Ces soins, dispensés, en demi journée ou journée, visent à maintenir l'enfant/adolescent dans un projet scolaire avec des moyens de

compensation (humains et matériels). Ils y bénéficient de soins dispensés par une équipe soignante composée d'un médecin, de psychologues, infirmiers, éducateurs et enseignant. Des orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes et instituteurs spécialisés y interviennent de manière ponctuelle.

## Equipe mobile adolescents (EMA)

Ses missions sont :

- Évaluer des situations complexes (En crise ou rupture)
- Favoriser l'accès aux soins en collaboration avec les différents

partenaires (famille, établissements scolaires, établissements médico-sociaux, soignants)

- Développer des alternatives à l'hospitalisation
- Intervenir en amont et en aval d'une hospitalisation en pédopsychiatrie.

## Psychiatrie de liaison

La pédopsychiatrie de liaison vient soutenir la réflexion du service de pédiatrie pour les adolescents

hospitalisés. Elle est présente au staff hebdomadaire et une infirmière vient rencontrer les patients dans le service de pédiatrie deux heures par semaine.

## Equipe thérapeutique pour le rétablissement et l'empowerment (ETRE)

Une unité mobile proposant des accompagnements thérapeutiques

(Activités, entretiens individuels ou en groupe...) favorisant le rétablissement, à destination des enfants et adolescents en souffrance psychique.

## C.A.M.S.P. (Centre d'Action Médico-Social Précoce)

### L'Odyssée des Petits

Les CAMSP accueillent des enfants de la naissance à 6 ans présentant des difficultés de développement ou un handicap.

Le CAMSP du sud Manche reçoit des enfants à risque dans leur

développement ou présentant des difficultés diverses : déficits moteur, sensoriel, mental, troubles du comportement, troubles de la relation et/ou de la communication, troubles du neuro-développement.

# Pôle de santé mentale enfants et adolescents



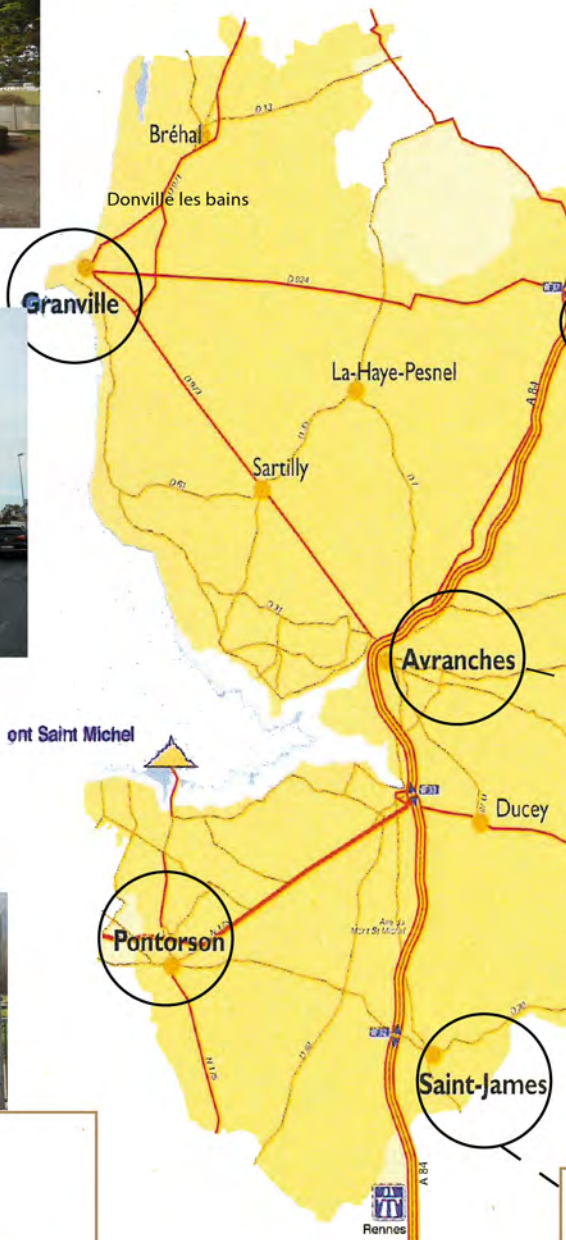
**Donville les Bains**  
Hôpital de jour enfants



**Granville**  
Centre Médico-Psychologique



**Pontorson**  
Centre Médico-Psychologique  
Equipe Mobile Adolescents (EMA)  
Equipe thérapeutique pour le rétablissement et l'empowerment (ETRE)



## 6 lieux de soins

**Villedieu-les-Poêles**  
Permanence d'Accès aux  
Soins Psychiatriques



### **Avranches**

Centre Médico-Psychologique  
Hôpital de jour enfants  
Hôpital de jour adolescents  
Centre d'Action Médico-Social  
Précoce (CAMSP)

### **Saint Hilaire**

Centre Médico-Psychologique  
Hôpital de jour enfants

**Saint-Hilaire-du-Harcouët**



**Saint James**  
CMP annexe

# Formalités administratives



Lors de la première rencontre avec le service, un dossier informatisé est créé au nom de votre enfant (obligation réglementaire pour tout établissement de santé : article R1112-2 du code de la santé publique).



Dans ce cadre, et afin de bénéficier d'une prise en charge complète merci de présenter :

- la pièce d'identité/le livret de famille (de votre enfant)
- La carte vitale, carte d'adhérent pour la complémentaire santé ou autre justificatif de couverture santé
- Le nom du pédiatre et/ou médecin traitant
- Les coordonnées téléphoniques, postal et mail des 2 parents (si autre représentant légal, joindre la décision de justice qui le nomme)
- La photo d'identité

En cas de changement de coordonnées (adresse, n° de téléphone...), merci d'avertir impérativement le secrétariat.

Un bulletin d'hospitalisation peut être demandé auprès du secrétariat.

Les soins en hôpital de jour font l'objet d'un tarif journalier avec ticket modérateur qui peut être pris en charge par l'Assurance Maladie, les complémentaires santés et/ ou la CMU-C, selon la couverture dont l'adolescent bénéficie.

Si votre enfant n'a pas de couverture santé ou de complémentaire santé, veuillez en informer l'équipe afin qu'elle vous oriente vers l'assistant social du service

Nous restons à votre écoute pour toute demande en lien avec le suivi de votre enfant.

# Accueil et organisation des soins



## Contact

Pour une **première demande de soins**, un rendez-vous vous sera proposé avec le médecin référent de l'hôpital de jour.

## Phase d'observation

Il vous sera ensuite proposé une **phase d'observation de 4 à 8 semaines** au sein de l'hôpital de jour (pour chaque enfant accueilli, un référent et co-référent sont nommés).

A l'issue de cette phase d'observation, un rendez-vous vous sera proposé ainsi qu'à votre enfant afin d'établir un **Projet Personnalisé de Soins (PPS)**, en présence du ou des référents (de votre enfant).

Ce PPS sera régulièrement revu avec vous et votre enfant lors des consultations médicales.

Les consultations médicales assurées au sein des services de psychiatrie ambulatoire ne remplacent pas le suivi global assuré par le médecin traitant.

## Le parcours de soins

Un rendez-vous vous est proposé par un professionnel du service pour vous rencontrer, vous faire visiter les

locaux et compléter les formalités administratives.

Au cours de cette visite, une présentation du personnel et du règlement intérieur ainsi qu'une information sur le fonctionnement de l'hôpital de jour vous seront proposées.

Le règlement intérieur détaille le fonctionnement du service. Elles sont affichées dans le service.

Votre enfant est accueilli en hôpital de jour, pour une **période d'observation**.

Au terme de cette période initiale, un entretien est proposé avec le médecin responsable de l'hôpital de jour en présence de l'enfant afin de vous transmettre le bilan d'observation et la proposition de prise en soin (projet personnalisé de soins : PPS).

Un emploi du temps vous est remis et peut être modifié au cours de l'observation.

# La prise en soin



La prise en soin peut être revue et réadaptée selon les besoins.

Au cours de la prise en soin, des entretiens familiaux ainsi que des rendez-vous avec d'autres partenaires professionnels (médecin scolaire, SESSAD...) pourront être organisés avec votre accord.

La (le) psychomotricienne, l'orthophoniste et la (le) psychologue peuvent dans le cadre du projet de soins de votre enfant proposer un bilan, un suivi individuel, ou une activité de groupe.

L'enseignant spécialisé se charge du projet pédagogique de votre enfant en collaboration avec son école de rattachement. Il participe, si nécessité et avec votre accord, à

l'équipe de suivi de scolarisation de l'Éducation Nationale, ainsi que le référent de votre enfant.

La scolarisation à l'hôpital de jour fait partie intégrante du soin, elle est prescrite par le médecin responsable du service.

La fin de prise en soin est décidée en concertation avec vous, votre enfant et les professionnels. La poursuite des soins après l'hôpital de jour sera également discutée avec vous.

**Nous vous rappelons que la présence régulière de votre adolescent ainsi que votre adhésion contribuent à l'efficacité des soins. Dans le cas contraire, une réévaluation de la prise en soin est envisagée.**

## Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute

L'équipe soignante évalue régulièrement l'ensemble des suivis en cours afin de déterminer les situations pour lesquelles les soins doivent être modifiés, arrêtés ou réorientés, en lien avec votre enfant et vous-même.

Les consultations médicales assurées au sein des services de psychiatrie ambulatoire ne remplacent pas le suivi global assuré par le médecin traitant.

- Médecin
- Cadre de santé
- Infirmier
- Éducateur
- Psychomotricien
- Ergothérapeute
- Psychologue
- Orthophoniste
- Enseignant spécialisé
- Assistante sociale



# Informations pratiques



**L'accueil de l'hôpital de jour** est ouvert de 9 h à 16 h 30 (Tél. 02 33 58 18 92)

Les enfants sont accueillis à la demi-journée (matin ou après-midi) ou bien à la journée complète selon l'emploi du temps qui vous est remis. Un repas thérapeutique peut être proposé.

**Les repas** sont pris au sein de l'unité : chacun participe aux différentes tâches ménagères.

Merci de signaler à l'équipe soignante si votre enfant présente des allergies alimentaires ou suit un régime particulier.

**Les activités thérapeutiques**

Les activités thérapeutiques relèvent d'une prescription médicale. Elles sont diversifiées : arts plastiques, médiation animale, sorties à l'extérieur, groupe de parole, jeux de société, culinothérapie, jardin thérapeutique...

**La responsabilité du service** n'est pas engagée lors de vols ou de perte. Il est conseillé de laisser les objets de valeur à la maison.

**Le respect des professionnels** ainsi que des autres enfants accueillis est exigé.

**Les tenues vestimentaires** doivent être adaptées à tout moment de la journée, de la saison et aux activités.

**Les règles d'hygiène** doivent être appliquées (Hygiène corporelle, hygiène bucco-dentaire, lavage des mains...).

En cas de prescription de **transport sanitaire**, le transporteur doit accompagner votre enfant ou adolescent jusqu'au service et venir le rechercher dans le service à son départ.

En cas d'impossibilité de venir à un rendez-vous ou activité programmés, merci de prévenir le service et le transporteur le cas échéant afin qu'aucun frais ne vous soit demandé.

Merci de signaler à l'équipe tout problème médical.



# Informations et droits des usagers



## ► **L'accès aux informations médicales** vous est désormais garanti.

La loi du 4 mars 2002 n°2002-303 indique que le patient reçoit une information claire, compréhensible et adaptée sur ses soins et son état de santé. Vous pouvez désigner la personne de confiance que vous souhaitez voir informée.

Si vous désirez obtenir des informations sur votre état de santé ou sur les soins qui vous ont été prodigués, nous vous conseillons dans un premier temps de prendre contact avec l'équipe médicale qui vous a pris en charge.

Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé du patient et ce consentement peut être retiré à tout moment.

### Communication du dossier patient :

Vous pouvez consulter votre dossier patient ou certaines pièces qui y sont conservées. Si vous le souhaitez, la présence d'un médecin peut vous être proposée pour prendre connaissance des documents.

Vous devez adresser votre demande d'accès à votre dossier par écrit directement à la Direction de l'établissement. Pour vous aider dans vos démarches, un formulaire de demande vous est remis dans ce livret. Il est disponible auprès du

cadre de l'unité et sur le site Internet de l'établissement.

En cas de décès, vos ayants-droits ont la possibilité de demander à consulter votre dossier patient sauf en cas de refus exprimé de votre part et selon les limites précisées par la loi du 4 mars 2002.

## ► **L'archivage du dossier**

### Conservation du dossier patient :

Les informations relatives à la santé des patients sont conservées conformément à la réglementation relative aux archives publiques hospitalières.

## ► **La confidentialité**

Les règles, en matière de secret professionnel, nous interdisent de donner des détails sur votre état de santé par téléphone. Prévenez votre entourage.

## ► **La commission des usagers**

Vous êtes invité(e) à faire part de vos remarques et propositions relatives à l'amélioration de la qualité des soins et de l'accueil par courrier adressé à la direction du Centre hospitalier de l'estran.

La Commission des Usagers (CDU) (Loi du 26 janvier 2016 – Décret n° 2016-726 du 1er juin 2016) La CDU veille au respect des droits des usagers, à faciliter leurs démarches et contribue à l'amélioration de

# Informations et droits des usagers



la politique d'accueil et de prise en charge des patients et de leurs proches. Pour ce faire, elle est associée à la politique qualité et sécurité. Elle reçoit alors toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses missions. La liste des membres est affichée dans les services.

Plusieurs moyens sont à votre disposition pour vous exprimer en tant qu'usager :

- Répondre aux questionnaires de satisfaction du service
- Adresser une lettre au Directeur en vue de la saisine de la CDU et avec la possibilité d'une médiation

Les plaintes et réclamations (articles R 1112-91 à 94 du Code de la Santé Publique) se font par courrier adressé à la Direction :

**Centre hospitalier de l'estran  
7 chaussée de villecherel  
50170 Pontorson**

## ■ Le questionnaire de sortie

Afin d'améliorer constamment les conditions d'accueil et de séjour et de répondre toujours plus à vos attentes, un questionnaire de satisfaction sera remis lors de votre décision de sortie.

La satisfaction que vous exprimerez sera un encouragement pour l'équipe qui vous a soigné. Vos critiques seront un précieux enseignement et permettront l'amélioration constante de nos prestations.

**Usagers, vos droits**  
**Charte de la personne hospitalisée**  
Principes généraux

Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut ne faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est éclairé, par écrit. Son refus n'aura pas de conséquences sur la qualité des soins qu'elle recevra.

La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et la personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet : [www.santé.gouv.fr](http://www.santé.gouv.fr)  
Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

# Politique de données personnelles



## Information des patients/résidents sur les conditions d'utilisation des données personnelles

Le Centre Hospitalier est soucieux de la protection de vos données personnelles et s'engage à assurer le meilleur niveau de protection de celles-ci en conformité avec la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement 2016/679 du Parlement Européen (Règlement général sur la protection des données).

Les informations recueillies lors de votre consultation ou hospitalisation dans notre établissement font l'objet de traitements informatiques destinés à faciliter votre prise en charge au sein de celui-ci.

Le responsable du traitement informatique est le Directeur Général du Centre Hospitalier. Le Centre Hospitalier a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO) qui pourra répondre à toutes vos questions concernant la protection de vos données personnelles.

## Données collectées

Nous collectons et traitons des données d'ordre administratives, sociales et médicales.

En fonction de votre prise en charge au sein du Centre Hospitalier, nous pouvons être amenés à collecter différentes catégories de données personnelles auprès de vous comme :

- Votre identité et coordonnées (telles que les nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone);
- Votre identifiant national de santé (INS) pour la prise en charge sanitaire ou médico-sociale et à des fins de facturation et de prise en charge financière des dépenses de santé;
- Votre situation familiale (telle que la situation matrimoniale, le nombre

d'enfants, habitudes de vie);

- Votre situation professionnelle (telle que la profession, les conditions de travail);
- Des informations d'ordre financier (telle que mutuelle, prise en charge) ;
- Des données de santé (telles que le poids, la taille, les antécédents médicaux, les diagnostics médicaux, la thérapie suivie, les traitements prescrits, la nature des actes effectués, les résultats d'examen, des renseignements d'ordre biologique, physiologique et pathologique et tout élément de nature à caractériser la santé du patient et considéré comme pertinent par le professionnel de santé)

## Finalité et légitimité des traitements

Le traitement de vos données personnelles est nécessaire :

- au respect d'une obligation légale et réglementaire de traiter et transmettre le cas échéant aux agences régionales de santé, ainsi qu'à l'Etat et aux organismes d'assurance maladie, les informations relatives à leurs moyens de fonctionnement et à leur activité. Ces traitements concernent la tenue du dossier médical et de prise en charge sanitaire, la gestion administrative, la facturation ainsi que les données du PMSI.
- à l'exécution d'une mission de service public dont est investi le Centre Hospitalier. Ces traitements concernent notamment la gestion des lits, la gestion des rendez-vous, des laboratoires de biologie et de radiologie, l'évaluation de la qualité des soins (enquêtes, audits).

## Sources des données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel sont collectées directement auprès de vous. Certaines de ces données peuvent provenir d'échanges d'information entre

# Politique de données personnelles



professionnels de santé ou d'échanges d'information au sein de réseaux sécurisés de soins.

## Destinataires de vos données

Vos données sont réservées aux professionnels de santé du Centre Hospitalier, le cas échéant les établissements parties du GHT, soumis au secret professionnel et participant à votre prise en charge dans la limite des catégories de données qui leur sont nécessaires.

Dans le cadre de projets de recherche, étude ou évaluation, le Centre Hospitalier peut également être amené, après vous avoir informé individuellement et sauf opposition de votre part, à transmettre vos données, préalablement rendues anonymes donc sans possibilité de re-identification à d'autres professionnels de santé.

Vos données peuvent être transmises aux organismes publics, aux registres ou réseaux publics (Cancers, Périnatalité, Hémopathies Malignes,...), autorités de santé, professions réglementées (Trésor public, Agences régionales de Santé, organismes d'assurance maladie et complémentaire...) sur demande et dans la limite de ce qui est permis par la réglementation.

Dans le cadre de situations sanitaires ou d'événements exceptionnels, vos données peuvent alimenter des traitements mis en place par les autorités sanitaires afin d'effectuer un suivi global et individuel des personnes impliquées par cette situation ou cet événement.

## Transferts de données personnelles en dehors de l'Espace Economique Européen

Le Centre Hospitalier ne transfère aucune donnée personnelle en dehors de l'Espace

Economique Européen.

## Durée de conservation de vos données à caractère personnel

Le dossier médical est conservé, conformément au Code de la Santé Publique, pendant une période de vingt ans à compter de la date du dernier passage, ou au moins jusqu'au vingt-huitième anniversaire du patient, ou pendant dix ans à compter de la date du décès. Certaines données peuvent être conservées plus longtemps si la loi le prévoit (transfusion, greffes, assistance médicale à la procréation, etc.).

## Vos droits vis-à-vis de vos données à caractère personnel

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez de différents droits à savoir :

- **Droit d'accès** : vous pouvez obtenir des informations concernant le traitement de vos données personnelles ainsi qu'une copie de ces données personnelles.
- **Droit de rectification** : si vous estimez que vos données personnelles sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez exiger que ces données personnelles soient modifiées en conséquence.
- **Droit à l'effacement** : vous pouvez exiger l'effacement de vos données personnelles excepté pour les traitements nécessaires aux fins de diagnostics médicaux, de la gestion des services de soins de santé ou pour des traitements d'intérêt public dans le domaine de la santé publique.
- **Droit à la limitation du traitement** : vous pouvez demander la limitation du traitement de vos données personnelles dans certains cas.
- **Droit d'opposition** : vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles pour des motifs liés à votre situation particulière excepté si le

# Politique de données personnelles



responsable de traitement ne démontre qu'il existe des motifs légaux, légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts et vos droits et libertés.

La demande d'exercice de ces droits doit être signée et accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité portant votre signature.

Pour l'exercice de l'ensemble de vos droits, vous devez en faire la demande écrite au directeur du Centre Hospitalier. Par ailleurs, vous pouvez déposer des directives relatives à la conservation, à

l'effacement et à la communication de vos données en cas de décès.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Liberté ne sont pas respectés ou que vos données ne sont pas traitées conformément à la réglementation relative aux données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.



## Localisation géographique

### Avranches

CMP - 22 rue du Dr Eugène Béchet - 02.33.79.41.41

HDJ - 22 rue du Dr Eugène Béchet - 02.33.58.18.92

HDJ Ados 22 rue du Dr Eugène Béchet - 02.33.79.41.41

Psychiatrie de liaison - service pédiatrie du CH d'Avranches

### Granville

CMP - 29 rue St Paul - 02.33.50.25.39

HDJ - 4 rue du champs de course - Donville les Bains - 02.33.50.84.94

### St Hilaire du Harcouët

CMP - Place de Bretagne - 02.33.49.42.26

HDJ - Place de Bretagne - 02.33.49.35.70

### Villedieu les Poêles

Permanence d'accès aux soins psychiatriques - 07.87.62.01.56

P.S.L.A. 24 rue du Général de Gaulle

### Pontorson

CMP - 62 rue de caugé - 02.33.60.20.30

Equipe mobile pour adolescents 07.85.68.40.14

### Equipe ETRE

02 33 68 78 23

### St James

CMP Annexe - 02.33.60.20.30

Hôpital de Saint James (ouverture en fonction des rendez-vous programmés)



